# *Commission de suivi du site TOTAL Raffinage France Châteauneuf les Martigues réunion du 28 mai 2019*

## - Compte-Rendu -

**LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 7 MAI 2019**

*COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »*

| | | |
|---|---|---|
| **SÉNATEUR Jean-Marc** | SOUS-PRÉFET D'ISTRES | Présent |
| **PELOUX Jean-Philippe** | DRÉAL PACA | Présent |
| **COUSTÉS Françoise** | ARS | Présente |
| **VARGELLI Philippe** | DDTM | Présent |
| **GREMAUD Matthieu** | DRECCTE | Représenté |
| **PETIT Jean-Denis** | SIRACEDPC | Représenté |
| **GAUTHIER Stéphanie** | DASEN | |

*COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »*

*Titulaires*

| | | |
|---|---|---|
| **SAGLIETTI Jean-Baptiste** | MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES & **PRÉSIDENT** | Présent |
| **DUPRAT Alain** | MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET | |
| **CHARROUX Gaby** | MAIRE DE MARTIGUES | Représenté |
| **BERTRANDY-CAMPANA Mary-Christine** | MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS | |
| **CAMBESSEDES Henri** | MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE | Présent |

*Suppléants*

| | | |
|---|---|---|
| **LEVRAULT Martine** | MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES | Présente |
| **MEROTTE Virginie** | MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET | |
| **VILLANUEVA Jean-Marc** | MAIRE DE MARTIGUES | |
| **LOPEO Edmond** | MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS | |
| **ALIPHAT Béatrice** | MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE | |

*COLLÈGE « RIVERAINS »*

*Titulaires*

| | | |
|---|---|---|
| **FRAISSE Dominique** | UFC QUE CHOISIR | Présent |
| **CHEINET Jean-Claude** | MNLE | Présent |
| **DEFRANCE Guy** | ASSOCIATION PATRIMOINE CÔTE BLEUE | Présent |
| **PATRUNO Christian** | ASSOCIATION VAL DES PINS ET QUARTIERS ENVIRONNANTS | Présent |

*Suppléants*

| | | |
|---|---|---|
| **CREPAUX Alain** | UFC QUE CHOISIR | |
| **SOTGIA Jean** | MNLE | |
| **BARRACHIN Roger** | ASSOCIATION PATRIMOINE CÔTE BLEUE | |
| **LARRIEU Josiane** | ASSOCIATION VAL DES PINS ET QUARTIERS ENVIRONNANTS | Présente |

*COLLÈGE « EXPLOITANTS »*

*Titulaires*

| | | |
|---|---|---|
| **BOURRASSE François** | TOTAL RAFFINAGE FRANCE | Présent |

*Suppléants*

| | | |
|---|---|---|
| **FAUQUE Georges** | TOTAL RAFFINERIE FRANCE | Présent |

*COLLÈGE « SALARIÉS »*

*Titulaires*

| | | |
|---|---|---|
| **GRANATO Julien** | TOTAL RAFFINAGE FRANCE | |



X:\Commiss. Départm\CSS - Clié\CSS Martigues\CSS CHATEAUNEUF LES MARTIGUES TOTAL\TOTAL LA MEDE 2019-05-28\CR CSS Chateauneuf-les-Martigues 2019-05-28.docx

**AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS**

*COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »*

| | | |
|---|---|---|
| **HERSIN Jean-Marie** | DREAL PACA | Présent |
| **MONNIER Isabelle** | SOUS-PRÉFECTURE D'ISTRES | Présente |

*COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »*

| | | |
|---|---|---|
| **JOUMON Sylviane** | MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES | Présente |

*COLLÈGE « EXPLOITANTS*

| | | |
|---|---|---|
| **NOWAK Sophie** | TOTAL RAFFINAGE FRANCE | Présente |
| **CHANAT Cyril** | TOTAL RAFFINAGE FRANCE | Présent |

*PERSONNES QUALIFIÉES*

| | | |
|---|---|---|
| **SACHER Michel** | CYPRÈS | Présent |
| **BALLARO Xavier** | GPMM | |
| **GERMAIN Jean-Pierre** | SDIS | Présent |
| **AGOPIAN Gilles** | SDIS | Présent |

*INVITÉS*

| | | |
|---|---|---|
| **MARZA Félix** | CEMAC | Présent |
| **GRIFFA Bernard** | CEMAC | |

La réunion débute à 15h05.

Monsieur Saglietti, président de la CSS, ouvre la séance et remercie tous les présents pour cette réunion de la Commission de Suivi de Site.

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés

**QUORUM**

Quorum : *9* (la moitié des voix délibératives)
Majorité : *12* (deux-tiers des présents ou représentés)

**NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

| | | |
|---|---|---|
| ***COLLÈGE ÉTAT** (7 MEMBRES) :* | ***4 PRÉSENTS – 2 POUVOIRS*** | ***120 VOIX*** |
| ***COLLÈGE COLLECTIVITÉS** (5 MEMBRES) :* | ***2 PRÉSENTS – 1 POUVOIR*** | ***84 VOIX*** |
| ***COLLÈGE RIVERAINS** (4 MEMBRES) :* | ***4 PRÉSENTS –0 POUVOIR*** | ***140 VOIX*** |
| ***COLLÈGE EXPLOITANT** (1 MEMBRE) :* | ***1 PRÉSENT – 0 POUVOIR*** | ***140 VOIX*** |
| ***COLLÈGE SALARIÉS** (1 MEMBRE) :* | ***1 PRÉSENT – 0 POUVOIR*** | ***140 VOIX*** |

**TOTAL : 12 PRÉSENTS – 3 REPRÉSENTÉS (SOIT 624 VOIX) SUR 18 MEMBRES (700 VOIX) : LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT.**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU 24 JANVIER 2018**

Le compte-rendu a été envoyé à tous les membres de la CSS inscrits sur l'arrêté préfectoral.

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 24 janvier 2018 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

**Résolution :**
La Commission adopte le compte-rendu de la réunion de la CSS du 24 janvier 2018.

**CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0** **POUR : 624**

**DÉSIGNATION DU BUREAU : MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS**

Dans le collège des salariés, Monsieur Granato a remplacé Monsieur Aissaoui. Pour l'instant, aucun suppléant n'est désigné officiellement. Il faudra attendre une prochaine réunion du CSE pour officialiser la nomination de Monsieur CHANAT comme suppléant. Cette délibération sera envoyée au secrétariat de la CSS (CYPRÈS) pour que l'arrêté préfectoral soit complété.

**AVIS DE LA CSS CONCERNANT L'INTÉGRATION DE L'ASSOCIATION CEMAC**

Monsieur MARZA présente son association. Il est le président du Comité Extra-Municipal Antipollution Châteauneuvais (CEMAC) et a été invité à cette réunion par le Président de la CSS.
M. Saglietti a proposé l'élargissement de la représentation des riverains avec cette association partenaire, qui partage les constats et qui désire un travail commun au sein de la CSS.

M. Sacher dit qu'il faudra modifier le règlement intérieur de la commission afin que chaque collège conserve le même nombre de voix.
M. Peloux rappelle les obligations de discrétion, pour des questions de sûreté, qui doivent s'appliquer à chaque membre de la commission.

Un vote est demandé par le président pour l'intégration de l'association CEMAC ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

**Résolution :**
L'association CEMAC sera intégrée dans le collège des riverains dans le prochain arrêté préfectoral de la Commission de suivi de site.

**CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0** **POUR : 624**

**SITUATION DU PROJET D'ÉVOLUTION DU SITE DE TOTAL LA MÈDE – ÉTAT D'AVANCEMENT**

Monsieur Fauque présente un film en time-lapse, et le commente. Il concerne les 3 chantiers suivants : l'unité Prétraitement de l'unité de production de l'HVO, l'unité de production de l'AdBLue et la ferme solaire
Il présente les axes principaux du projet d'évolution du site de La Mède, dont :

*FERME PHOTOVOLTAÏQUE*

Une ferme photovoltaïque a été construite sur 12 hectares sur l'emplacement d'anciens bacs, les plus proches de La Mède. 480 000 $m^3$ de stockages ont été enlevés ; le risque a donc diminué.
La production électrique, renvoyée sur le réseau correspond approximativement à la consommation d'une ville comme Châteauneuf.

*PROJET INDUSTRIEL :*

*PRODUCTION DE BIOCARBURANTS - UNITÉ HVO*

Les huiles végétales sont un produit renouvelable qui devra servir à la production de bio-gazole.
Ce bio-gazole sera produit au travers l'unité HVO composé d'un prétraitement (consiste en une filtration dynamique), un hydrotraitement et une hydroisomérisation.
Le biogazole produit sera intégré aux carburants commerciaux : ils en contiennent aujourd'hui 7%.

*CRÉATION D'UNE UNITÉ ADBLUE*

L'AdBlue est un produit fabriqué à base d'eau et d'urée qui est injecté dans les gaz d'échappement des véhicules à moteur diésel et qui permet de diminuer la production de NOx à l'échappement.
Cette technologie était obligatoire depuis 2006 pour les poids-lourds, elle l'est aujourd'hui pour tous les véhicules.



X:\Commiss. Départm\CSS - Clié\CSS Martigues\CSS CHATEAUNEUF LES MARTIGUES TOTAL\TOTAL LA MEDE 2019-05-28\CR CSS Chateauneuf-les-Martigues 2019-05-28.docx

*CENTRE DE FORMATION*

Certaines installations non utilisées en production suite à la modification du site ont évolué pour créer un plateau technique grandeur nature pour la formation professionnelle. Ces formations autour des métiers du pétrole et du gaz sont destinées au personnel Total et à d'autres entreprises (environ 2 000 personnes par an seront formées).

*ZONE LOGISTIQUE*

Les volumes de stockage ont diminué sur le site, mais il reste environ 80 bacs. Ceux-ci sont utilisés pour approvisionner l'hinterland commercial de TOTAL.

À ce jour (à la date du CSS) sont opérationnels : l'AdBlue, le centre de Formation, la ferme Photovoltaïque et la plate-forme Logistique. Il reste en finalisation la mise en service du procédé d'hydrogénation des huiles végétales (unité HVO) qui nécessite de l'hydrogène fournit par le reformeur catalytique qui a été conservé et est démarré.

A l'issue d'une longue période de travaux, les unités sont en phase de démarrage.

M. Fauque présente ses excuses aux riverains pour les nuisances qui peuvent être engendrées, en particulier en fonction des conditions météorologiques. Si elles sont prévisibles, il y a un souhait de les minimiser ; des informations seront mises à disposition de tous.

*Remarque de M. Patruno : Hier, il a été constaté un bruit important !*
*M. Fauque : Beaucoup de vapeur est nécessaire pour les process. De nouveaux générateurs ont été installés. En phase de démarrage, toute la vapeur n'est pas consommée : elle est mise à l'évent, ce qui occasionne bruit et panaches. La consommation de vapeur sera optimisée lorsque l'ensemble des unités seront en service.*

*Question de M. Cheinet : Le gouvernement a annoncé qu'il souhaitait réduire l'utilisation de l'huile de palme. Quelle sera l'incidence sur le process choisi par Total ?*
*M. Fauque : Il existe un amendement parlementaire français qui ne permet plus la défiscalisation de carburant à base d'huile de palme. Mais sa consommation reste possible ! la position de la France est « injuste » car la production étrangère peut alimenter la France et l'inverse n'est pas vrai. C'est une distorsion commerciale.*
*M. Bourrasse : Ceci pose la question sur la pérennité de la bioraffinerie si la position de la France reste différente de celle de l'Europe.*

*M. Defrance : Pourquoi continuer si l'Europe va vers une interdiction à l'horizon 2030 ? il faut prendre un engagement pour l'avenir et ne pas attendre les derniers jours pour gérer les conséquences (déforestation, biodiversité).*
*M. Bourrasse : L'Europe augmente les taux d'incorporation des biocarburants : ils sont de 6 à 7% aujourd'hui et l'objectif est d'en avoir 14 à 15% en 2030.*
*Même avec le développement des véhicules électriques, les camions n'ont pas d'autre solution que le gazole ; les avions ont besoin de kérozène : le « zéro pétrole » n'est pas pour demain !*
*De plus, les scientifiques estiment que la production de biocarburants à partir d'huile de palme dite « durable » permet d'atténuer les effets sur le climat.*
*TOTAL s'est battu pour ouvrir sa filière à la récupération d'autres matières que l'huile de palme, par exemple les graisses animales. Mais la stratégie de TOTAL est de revenir vers la défiscalisation des carburants à base d'huile de palme.*

*Question de Mme Larrieu : La menace sur l'huile de palme met en danger la pérennité du site. Avez-vous une date pour lever ce doute ?*
*M. Bourrasse : Pas de date. Mais dans l'attente, les opérations de reconversion se poursuivent.*

*Question de M. Cheinet : La réorganisation de la filière des huiles usagées progresse-t-elle ?*

*M. Bourrasse : Oui, mais le développement n'est pas simple. On cherche des partenaires. Il est envisagé d'augmenter la réutilisation des huiles de cuisson usagées, des résidus de papeterie, des graisses animales…*
*M. Fauque : Le procédé mis en œuvre à La Mède est assez « souple ». Il devrait permettre de traiter un certain nombre de matières premières.*
*M. Chanat : on se bat pour que Total change le procédé, le projet avec SUEZ (cf. SUEZ devait s'implanter sur la plateforme de La Mède et alimenter Total en huiles alimentaires usagées dans le cadre d'un partenariat signé en décembre 2016) est tombé à l'eau. Les graisses animales ne peuvent être introduites à plus de 30 %. Tout le projet est conditionné avec la fiscalité des biocarburants par les huiles de palme. Le site ne sera peut-être pas pérenne s'il n'y a pas de défiscalisation. Une expertise est en cours sur la pérennité du site.*

*M. Defrance : Les municipalités ont-elles mis en place des filières de récupération ?*
*M. Saglietti : Oui, il existe des moyens de collecte des huiles dans les déchetteries.*

*Question de M. Hersin (DREAL) : À quelle date peut-on considérer que le nouveau site sera en production ?*
*M. Bourrasse : Courant juin.*

*M. Sénateur (Sous-Préfet) : Peut-on répondre aux riverains qu'en fonctionnement normal les nuisances sonores seront supportables ?*
*M. Fauque : Il existe actuellement des à-coups qui seront supprimés dès que le procédé sera totalement fonctionnel. Actuellement des mesures de bruit par sonomètre sont mises en œuvre par du personnel de l'établissement en cas de bruit : ce sont les variations qui sont perturbantes, mais elles dépendent beaucoup des conditions météo (vent).*
*M. Chanat : pense que le démarrage sera long et laborieux, des incidents sont possibles en phase démarrage, qui peuvent augmenter les délais. Personne ne peut garantir une mise en production en juin.*

*Question de M. Patruno : Quels seront les effets olfactifs lorsque le procédé sera opérationnel ?*
*M. Fauque : Pas plus et certainement moins qu'avant : l'objectif est de zéro émission à l'atmosphère.*

## PRÉSENTATION DE LA DRÉAL (JEAN-MARIE HERSIN)

Diaporama (en annexe)

### INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE DU 6 NOVEMBRE 2017

Rappel des consignes concernant la sûreté : les informations sont classées comme communicables (en CSS par exemple) ; sensibles, par exemple certaines annexes d'arrêtés préfectoraux, fiches d'écart (communication aux seules personnes concernées) ; et très sensibles : non communicables.

### ÉVOLUTION DU RISQUE ET PPRT

Le PPRT a été approuvé en 2014, il est toujours opposable à ce jour.
Depuis 2016-2017, le risque a été diminué (cessation des anciennes activités). Pour la reconversion, la réduction du risque est actée (diapo 13). Attention, s'il y a « *suppression des phénomènes dangereux associés aux effets toxiques pour les habitations* », ça ne veut pas dire qu'il n'y a plus de toxique.
La carte du périmètre d'étude pour le nouveau PPRT est présentée diapo 14. On voit que ce périmètre est inférieur au périmètre applicable aujourd'hui.

*Remarque de M. Sénateur : les périmètres présentés sont des documents de travail. Même s'ils ne comportent pas d'information sensible, ils ne sont pas communicables à ce jour.*

**La réglementation demande la révision complète du PPRT, dans les mêmes conditions que l'élaboration initiale. C'est-à-dire une phase d'association avec les POA, des réunions et enquête publique** (diapo 15) dans le cadre de la concertation.



X:\Commiss. Départm\CSS - Clié\CSS Martigues\CSS CHATEAUNEUF LES MARTIGUES TOTAL\TOTAL LA MEDE 2019-05-28\CR CSS Chateauneuf-les-Martigues 2019-05-28.docx

*Remarque de M. Defrance : Nous sommes mis devant le fait accompli !*
*M. Saglietti : Nous suivons la procédure.*

*M. Cheinet : Les riverains auront-ils l'information ?*
*M. Hersin : Oui, en fonction de l'instruction de 2017. Certains documents sont consultables (par exemple l'étude des dangers est classée « sensible »).*

*M. Cambessedes : Quelle est la durée prévisionnelle de la révision du PPRT ?*
*M. Hersin : Le code de l'environnement prévoit qu'un PPRT soit approuvé dans les 18 mois qui suivent l'arrêté prescrivant son élaboration.*

*Question de M. Cheinet : Quid de la route menant à la carrière ?*
*M. Hersin : pas de prescription dans le PPRT pour la route.*
*M. Bourrasse : La route n'influence pas la sûreté. Le projet de contournement a été abandonné en concertation avec la carrière Gontéro.*

*Remarque de M. Defrance : Le risque sur l'autoroute n'est pas pris en compte.*
*M. Sénateur : Sur l'autoroute la gestion du risque relève exclusivement du PPI. Celui-ci sera révisé lorsque l'ensemble des données seront disponibles.*

*Question de M. Defrance : A-t-on pris en compte la ZAC des Aiguilles ?*
*M. Sénateur : Le réseau routier sera adapté à l'activité.*

**PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PPRT ET MODALITÉS D'ASSOCIATION**

Objectif : prescription en juin 2019 et durée 18 mois (diapo 20 et suivantes).

Une évolution réglementaire impose dorénavant une évaluation environnementale pour tout nouveau PPRT. Le conseil général du développement durable (CGEDD) a conclu que ce PPRT n'était pas soumis à obligation d'évaluation environnementale au regard des enjeux identifiés. La procédure se poursuit.

Nature des risques : dans le PPRT actuel, le risque toxique était lié au $H_2S$ et l'acide fluorhydrique. Il n'y a plus ni d'HF ni de charge soufrée. Mais il reste le benzène (présent dans les coupes essence). Ce risque toxique peut impacter l'extérieur du site mais ne touche plus les habitations.

Aujourd'hui l'arrêté préfectoral est prêt. Il faut finaliser la liste des personnes et organismes associés (POA).
Les associations de riverains souhaitant participer doivent en faire la demande au préfet.

*Les 2 communes concernées ayant été sollicitées par la préfecture pour faire des propositions d'associations susceptibles d'intégrer les POA, Mme Monnier (sous-préfecture d'Istres) propose que les associations intéressées fassent part de leurs demandes aux mairies avec copie au sous-préfet.*

**DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA CSS EN TANT QUE PERSONNE ET ORGANISME ASSOCIÉ-POA**

Un membre doit être désigné par la CSS.

*M. Cheinet propose que puisque les associations peuvent être représentées aux POA, pour garder l'esprit de la Loi, il soit désigné un représentant du personnel.*

Un vote est demandé par le président pour la désignation d'un membre de la CSS aux POA :

**Résolution :**

La Commission de Suivi de Site désigne le représentant des salariés pour siéger à la réunion d'association des Personnes et Organismes Associés à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement TOTAL Raffinage France de La Mède.

**CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0** **POUR : 624**

## BILAN EXPLOITANT 2018 (GEORGES FAUQUE)

Diaporama en annexe.

Incidents/Accidents : 4 fiches G/P émises en 2018.
Détail de l'évènement du 26 janvier : suivi environnement réalisé par Créocéan (milieu marin) et Antéa (sols) – diapos 3 à 6.

> *Question de M. Defrance : Quel est le périmètre d'impact de l'incident du 26/01/2018 ?*
> *M. Fauque : Sur le périmètre de la canalisation et zones proches.*

Émissions dans l'air : La VLE pour les émissions annuelles de COV est représentée par la courbe rouge.
Les COV sont issus de la respiration des bacs : la partie logistique est restée en activité.
Poussières : pas de rejet car site à l'arrêt.
Pour le nouveau projet, il est estimé une baisse de 50% des Nox et 93% du $SO_2$ : les fours et chaudières seront alimentés par du combustible gazeux.

Rejets dans l'eau : DCO : dépassement ponctuel dû aux nettoyages des bacs.
Sur la durée, les flux sont respectés.
Eaux de tiers = rapatriement des eaux des stockages de Lavéra (les tracés des canalisations ont été modifiés en 2005 : ils ne traversent plus la ville de Martigues).

Barrière hydraulique : c'est un « mur enterré » de -5 à -12 mètres, long de 2 kilomètres, ancré dans les couches géologiques étanches. En amont, un drain canalise les eaux vers des puisards. Les eaux récupérées sont envoyées à la station d'épuration. La diapo 22 présente différents éléments de construction. 20 piézomètres permettent de suivre la qualité des eaux souterraines.

SGS : 1 exercice POI annuel obligatoire (réalisé avec voisins), en plus des exercices réalisés mensuellement.

## ACTIONS DE LA DREAL EN 2018 (JEAN-MARIE HERSIN)

Voir diapos 32 à 36.
*TAR = tour aéroréfrigérante*
*ESP = équipements sous pression*

> *Question de M. Defrance : Les rejets sont une réelle inquiétude pour la population. Quel est l'impact ?*

M. Hersin explique que s'il y a eu depuis 20 ans de fortes réductions des émissions, depuis 2010, un palier a été atteint pour les composés organiques volatils et de nombreuses prescriptions sont intervenues. De plus le risque sanitaire, explicité par les études SCENARII ou les ERS de zone, et la préoccupation grandissante des populations (FOS EPSEAL), montrent que la surveillance est à renforcer. En parallèle, le plan départemental de protection de l'atmosphère (PPA) est en cours de révision ; des textes nouveaux sont publiés (réduction des émissions de vapeurs, contrôle de joints de toit de bac…).

En 2017-2018, 25 inspections ont été faites sur le pourtour de l'Étang de Berre (Directives Seveso + IED). Leur bilan a montré qu'il était possible de faire des améliorations sur la gestion des micro-fuites, qu'il était utile de diffuser les bonnes pratiques, que les rejets de produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) devaient être réduits.

13 arrêtés préfectoraux complémentaires ont été émis en 2018 (en fonction des résultats de l'étude SCENARII), avec 5 points forts :

- ✓ Caractérisation / quantification des rejets (canalisés, diffus, fugitifs) ;
- ✓ Priorité aux CMR : amélioration de la mesure et traitement des fuites ; interventions obligatoires car seuils plus faibles ;



X:\Commiss. Départm\CSS - Clié\CSS Martigues\CSS CHATEAUNEUF LES MARTIGUES TOTAL\TOTAL LA MEDE 2019-05-28\CR CSS Chateauneuf-les-Martigues 2019-05-28.docx

- ✓ Torches : quantification et suivi ;
- ✓ Plans de surveillance : actions correctives
- ✓ ERS.

Pour TOTAL, il a été prescrit la surveillance environnementale en continue du benzène.

Les VLE sont quasiment toutes revues à la baisse.

> *Demande de M. Cheinet : Il est intéressant de voir les VLE sur les émissions, mais il faudrait aussi avoir d'autres indicateurs : les quotas de $CO_2$ (accordés/consommés) – c'est un indicateur d'adaptation et de performance environnementale… Et les ratios des personnels salariés : permanents/sous-traitants/intérimaires – c'est un indicateur de sécurité.*
> *M. Hersin : La DREAL a demandé de modifier les présentations pour montrer les tendances sur 5 ans et les valeurs limites d'émission. Pour les quotas $CO_2$, il n'y a pas de lien entre le système communautaire d'allocations de quotas de CO2 et les inconvénients que peuvent représenter les émissions de l'établissement pour les populations riveraines.*
> *M. Bourrasse : Il n'y a pas d'intérêt de présenter le $CO_2$ en CSS puisque cette instance est faite pour informer l'impact éventuel des émissions sur les riverains.*
> *M. Peloux : les quotas alloués et les émissions de CO2 sont toutefois disponibles sur Internet.*

**RETOUR D'EXPÉRIENCE DE TOUS LES ÉVÈNEMENTS ET PRÉSENTATION FICHE G/P**

M. Sacher présente un diaporama (en annexe).

**CAMPAGNE D'INFORMATION DU PUBLIC (CYPRÈS)**

M. Sacher présente un diaporama (en annexe).

**QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question.

La réunion se termine à 18h10. M. Saglietti remercie Monsieur le Sous-Préfet et les élus des communes voisines.

**Le Président de la CSS**

**Jean-Baptiste Saglietti**

**Adjoint au Maire de Châteauneuf-les-Martigues**